

### Partie EMPLOI

Le CSAL « emploi » (Conseil Social d'Administration Local ex « CTL ») était convoqué le 9 janvier. Les élus de toutes les organisations syndicales (OS) ont décidé de le boycotter, après lecture d'une déclaration liminaire intersyndicale.

Pour la CGT, nous considérons que les représentants n'ont pas été élus pour pratiquer la politique de la chaise vide. Pour autant, nous refusons de donner l'illusion d'un dialogue social sur l'ensemble des points à l'ordre du jour (emploi, Nouveau Réseau de Proximité « NRP » et ponts naturels). La nouvelle vague de suppressions d'emplois est insupportable et inacceptable. Nous devons marquer notre opposition totale à cette nouvelle saignée dans les emplois, ainsi que les nouvelles restructurations du NRP, véritable outil dont use l'administration pour supprimer de manière dogmatique les emplois et casser le service public.

Unis dans ce boycott, nous avons également décidé de tous siéger en deuxième convocation, le 13 janvier.

Pour la CGT, nous avons rappelé à l'administration dans une déclaration liminaire que nous n'étions présents que pour porter les revendications des agents, tout en dénonçant les attaques qu'ils subissent dans leurs droits et garanties (pouvoir d'achat, contre-réforme des retraites), et la destruction du service public.

Quand le ministre et le directeur général se félicitent de ne supprimer « que » **850 emplois supplémentaires à la DGFIP**, s'agit-il d'une touche d'humour tout à fait déplacée ou d'une vraie provocation ? D'autant que, moins nous sommes nombreux, plus les suppressions d'emplois font mal aux services et aux agents ! C'est montrer bien peu de considération envers nous et ce que devraient être nos missions de service public !

**Pour l'année 2023, ce sont en fait 1 352 suppressions d'emplois qui frappent toutes les directions départementales et régionales !** Quant à la démétropolisation, elle a entraîné la relocalisation de 618 emplois, sans mission de service direct à la population locale.

**Ce sont les « petites mains » des catégories B et C qui, une nouvelle fois, paient un lourd tribut dans ces suppressions d'emplois, puisqu'elles supportent respectivement 24,5 % et 70 % des suppressions.**

Emplois Directions Départementales											
AGFIP	AFIP	AFIPA	IP	IdivHC	IdivCN	IdexHC	IdexCN	A	B	C	PLF 2023
0	- 3	48	92	- 145	- 124	0	1	67	- 337	- 951	- 1352

**En Essonne, l'addition est salée avec 49 emplois supprimés pour 2023 : sur un effectif de 1 175 agents cela représente près de 4 % des effectifs !!!**

Dans le détail : Les catégories B et C sont une nouvelle fois la cible, avec 26 emplois C et 19 emplois B supprimés.

Ventilation par catégorie d'emplois						
A+	A	B		C	AST*	TOTAL
		Adm	Géo			
0	- 4	- 19	0	- 26	0	- 49

\* Agents des services techniques

**Notre administration utilise des armes de destruction massive de l'emploi ! Elle appelle cela NRP, démétropolisation, redéploiements, relocalisations... Elle justifie ces suppressions, comme toujours, par les gains de productivité liés aux différentes réformes mises en œuvre.**

**Pour les SIP**, ce sont 18 emplois supprimés, justifiés par la direction par la suppression de la TH des résidences principales et la suppression de la contribution à l'audiovisuel public. Parce que les TH secondaires, TLV et THLV ne nécessitent aucunes mises à jour, ni aucuns contentieux ?! Encore une décision prise par des dirigeants ne connaissant pas le métier.

Les collègues apprécieront de savoir qu'en plus de remettre en cause nos missions, la DG estime que les agents n'auraient plus grand-chose à faire ! C'est pourquoi les SIP devront assurer une nouvelle tâche, le débordement téléphonique des centres de contact pour la « Prime Carburant ». Rappelons que la création de ces centres de contacts pour lesquels notre DDFiP a donné des emplois, devaient contribuer au soutien des services. Cherchez l'erreur !

**Mais rassurons-nous : d'après le directeur, la DGFIP travaille au « SIP de demain » ou « SIP du futur » !!! Les agents savent très bien ce que signifient ces terminologies !**

En détail :

SIP	B	C
Arpajon		-1
Corbeil		- 2
Etampes		-1
Juvisy		- 3
Massy	- 1	-2
Palaiseau		-1
Yerres		-3
Evry	- 1	- 3

**Pour les SIE**, c'est « grâce » à la démétropolisation, à la création de l'antenne du SIE de Chaumont, des centres de contacts des professionnels et des pôles nationaux de la fiscalité des professionnels, que la direction justifie 14 suppressions d'emplois.

En détail :

SIE	A+	A	B	C
Corbeil	+1	-1	-2	-1
Juvisy		-1	-2	-1
Massy			-2	-2
Yerres			-1	

Pour rappel, lors du CTL du 18/01/2022, il avait été précisé que 5 emplois devaient être transférés à l'antenne en 2023 (+ 5 en 2024, sur un total de 14 de 2021 à 2024). Or les missions correspondant à ces emplois n'ont pas été totalement transférées à l'antenne de Chaumont par manque d'anticipation de la DG d'y installer des agents suffisamment formés ! Résultat : les SIE font face à une surcharge de travail car ils n'ont plus ces emplois déjà transférés.

**Et la douche froide** : ce chiffre 2023 a quasiment été multiplié par 3 ! Dans les faits, cette année, **les SIE vont « donner » 9 emplois supplémentaires** pour les centres de contact des professionnels et les pôles nationaux. Et rien ne dit que ce ne sera pas aussi le cas pour les années qui viennent... Pour quelles missions transférées ? Réponse : le téléphone ! Comme en SIP, les agents doivent-ils s'attendre à participer, contraints et forcés, à des cellules de débordement des centres de contact vers les SIE, alors qu'ils n'auront plus les emplois correspondants ???

**Pour le SPF**, ce sont 3 emplois (2 B et 1 C) qui sont supprimés.

A notre demande, voici la répartition morbide des transferts, horizon 2024 à 2027 :

2024	2025	2026	2027
- 4	- 3	- 3	- 16

Soit une perte de 26 emplois supplémentaires à venir pour l'Essonne (sur un total de 33 emplois transférés de 2022 à 2027).

**Pour les services fonciers**, le transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP entraînera un transfert de missions, assorti d'un transfert de 2 emplois : + 1 B en 2023 au CDIF de Corbeil, et + 1 emploi en 2024.

**Pour la sphère du contrôle fiscal**, soi-disant une mission prioritaire pour la DGFIP, ce sont quand même 5 emplois supprimés cette année en Essonne pour transfert vers les pôles nationaux de contrôle sur pièces, ou au titre de la modernisation des process.

En détail pour 2023 :

> au titre des pôles nationaux : - 1 A **PCRP Corbeil** et - 2 B au **PCRP Palaiseau**  
(Rappel : - 1 en 2021, - 3 en 2022, - 3 en 2023, - 1 en 2024, soit au total - 8 emplois sur la période)  
> au titre de la « modernisation des process » qui impactent les PCE  
- 1 A au **PCE d'Etampes** et - 1 B au **PCE Massy**.

*Le rapport spécial sur l'évasion fiscale annexé au projet de loi de finances 2023, révèle que « l'Intelligence Artificielle est un outil intéressant et prometteur pour lutter contre l'évasion fiscale. La rapporteuse spéciale recommande de poursuivre les investissements pour le rendre plus performant ». Pour autant, le rapport précise que, « Le recours accru aux nouvelles technologies, comme l'IA, présenté par la DGFIP comme l'avenir du contrôle fiscal, ne produit pour l'instant pas de résultats satisfaisants – **et ne pourra en tout état de cause jamais remplacer le travail humain** \*».*  
\*(souligné/gras par le rédacteur)

*En matière d'effectifs, le rapport note « **une baisse alarmante des effectifs et la mise en place mal avisée de nouvelles technologies\*** ». Les effectifs sont en effet tout à la fois « insuffisants et en baisse, notamment au sein de la DGFIP ».*

**Pour la gestion publique**, on arrive au bout du NRP avec la fermeture des dernières trésoreries transformées en SGC et la création d'une trésorerie hospitalière départementale.

Ces suppressions nettes ou transferts sont prélevés pour partie sur des vacances d'emplois (« chaises vides » de départs non remplacés). La direction nous a indiqué qu'une quinzaine de collègues seraient concernés par ces suppressions/transferts d'emplois. Ils-elles devront obligatoirement faire soit une demande de mutation (s'ils souhaitent quitter le département), soit une fiche de vœux dans le cadre du mouvement local (après les mutations nationales). Ils en ont été informés par leurs chefs de services.

**Les élus CGT ont demandé que la direction informe chacun d'eux** de leurs droits en terme de Prime de restructuration de service dite « PRS », et également de leurs délais de route s'ils quittent leur commune d'affectation locale, souvent méconnus (page 63 instruction Mutations B et C, et page 52 instruction des A).

**Ces 49 suppressions d'emplois supplémentaires en Essonne auront des conséquences directes** sur les conditions de vie au travail de l'ensemble des personnels, sur les mutations nationales et locales avec de moins en moins de possibilités de mutations pour convenances personnelles, des mutations forcées, et un **frein pour les promotions internes des collègues**.

**Pour les points « emploi » comme pour l'ensemble des points restructurations/NRP, tous les élus ont voté « contre ».**

Précisons que ce 1<sup>er</sup> CSAL s'est tenu alors que le règlement intérieur type CSA Fonction Publique ne sera présenté et soumis à concertation en conseil supérieur de la FP que le 30/01/2023.

Certes, l'article 84 III du décret 1427 du 20 novembre 2020 indique que tenir un CSAL sans règlement intérieur est possible mais les modalités de la réunion doivent être définies dans le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour. Ce point n'a pas été présenté, la direction nous indiquant que c'était alors le règlement des précédents « CTL » qui s'appliquait ?!

On peut s'interroger sur la validité des décisions prises à ce CSAL ?

**Mais il faut formaliser au plus vite la curée sur les emplois publics au ministère et à la DGFIP ! Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs ont considéré la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer : près de 50 000 de 2002 à 2023 !**

**La section mettra en ligne sur son site local : CGT FINANCES PUBLIQUES 91**  
**- les instructions et le guide CGT des Mutations 2023**  
**- la note sur la PRS et le CIA (Complément Indemnitaire d'accompagnement)**  
**- les déclarations liminaires intersyndicales et CGT à ce CSAL**

Les élus CGT ont synthétisé dans le tableau suivant les opérations « emploi » 2023 :

Service	Site	A+	A	B	B Géo	C	Total
SIP	Arpajon					-1	-1
SIP	Corbeil					-2	-2
SIP	Etampes					-1	-1
SIP	Juvisy					-3	-3
SIP	Massy			-1		-2	-3
SIP	Palaiseau					-1	-1
SIP	Yerres					-3	-3
SIP	Evry			-1		-3	-4
SIE	Corbeil	1	-1	-2		-1	-3
SIE	Etampes			-2			-2
SIE	Juvisy		-1	-2		-1	-4
SIE	Massy			-2		-2	-4
SIE	Yerres			-1			-1
PRS	Evry	1		1			2
SPF	Corbeil1			-2		-1	-3
CDIF	Corbeil			1		-1	0
BCR	Corbeil		1				1
ICE	Etampes		-1				-1
ICE	Massy			-1			-1
PCRP	Corbeil		-1				-1
PCRP	Palaiseau			-2			-2
SGC	Arpajon			-2		-1	-3
SGC	Longjumeau					-1	-1
SGC	Palaiseau		1	7		2	10
SGC	Yerres					-1	-1
Tréso	Chilly	-1	-1	-2		-2	-6
Tréso SPL	Corbeil	-1	-1	-5		-2	-9
Tréso Hosp	Corbeil	1	2	12		3	18
SGC	Etampes		-2	-4		-2	-8
SGC	Evry			-1		1	0
Tréso SPL	Orsay	-1	-1	-5			-7
Tréso	Paierie Dptale			-1			-1
Tréso	Essonne amendes					2	2
Direction	Evry	-1				-2	-3
CDL	Evry	1	1				2
Eq renfort	Evry			-4		-1	-5
Total		0	-4	-19	0	-26	-49